

**CONTRAT D'ENGAGEMENT VERRINES****Le producteur de volaille s'engage :**

- x A produire dans le respect de la charte des AMAP et du cahier des charges de l'agriculture biologique, et à fournir à chaque consommateur sa licence et son certificat annuel, confirmant son respect du cahier des charges de l'agriculture biologique ;
- x A approvisionner régulièrement, tout au long de l'année, les adhérents de l'AMAP en produits de sa ferme;
- x A informer les Amapiens sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes ;
- x A maintenir tout au long de l'année le prix annoncé au départ ;
- x A ne fournir au consommateur que des produits congelables.

**Le consommateur s'engage :**

- x A prendre, à chaque livraison, autant de colis qu'il a souscrit de contrat ;

**Le contrat :**

Composition : de 1 à 3 verrines, pour un montant d'environ 16 €, choisies par mail avant chaque livraison.

Fréquence : les livraisons auront lieu toutes les 6 semaines environ, soit 8 livraisons par an.

**Informations générales :**

<i>Grande verrine 850 ml 16 €</i>	<i>Moyenne verrine 450 ml 8 €</i>	<i>Petite verrine 250 ml 5 €</i>
Coq au vin	Poulet à la moutarde	Pâté de campagne
Cuisses de canard aux haricots	Langues de porc sauce piquante	Pâté de tête
Cuisses de canards confites	Joues de porc	Rillettes
2 x velouté de potimarrons	Rognons de porc aux échalotes	Fritons
	jambonneau	Pâté de foies de volailles
	Gésiers confits	Terrine d'agneau
		Rillettes de volailles

Règlement : quatre chèques de 32 euros par contrat à la signature (1 chèque encaissé par trimestre), un chèque d'ajustement en fin de contrat.

**nombre de contrats souscrits :**

**Le consommateur**

Nom.....Prénom.....  
Adresse.....  
.....  
Tél. ....Mobile .....

**Courriel** (impératif).....@.....

Fait à ....., le .....

Signature du consommateur :

**Le producteur**

GAEC les Jardins de Manally  
23230 la Celle s/ Gouzon  
tél. 05 87 86 70 12  
mobile 06 72 22 22 01  
bio@lesjardinsdemanally.fr

Signature du producteur :